Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_77-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze avril deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le jeudi neuf avril deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle Aimé Le Foll, sous la présidence de M. Philippe Roullé, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (20) : Philippe Roullé, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Bertrand ROBINET, Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Gabin JUBAULT, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Vincent BOUCHE, Françoise RIOU, Muriel CARUHEL.

Représentés (2) : Brune BEGUIN pouvoir à Camille MOYENCOURT, Corinne LUCAS pouvoir à Françoise RIOU.

Absente (1) : Véronique SALZE-LOZAC'H.

Monsieur Gabin JUBAULT a été nommé secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°77-2026
Autorisation de signer des modifications du marché de travaux relatif à l'extension et à l'aménagement du centre culturel jean Rochefort (lots N°1 et 12)

Rapporteur : Loïc de Courlon

Vu l'article L. 2122-21 du CGCT ;

Vu l'article R. 2194-1 et suivants du Code de la commande publique ;

Vu les marchés signés avec les entreprises FL CONSTRUCTION-CRD (lot N°1) et Atout Confort (lot N°12) ;

M. de Courlon expose à l'assemblée que des sujétions techniques imprévues sont apparues dans le cadre du marché de travaux d'extension et d'aménagement du centre culturel nécessitant la réalisation de travaux modificatifs indispensables à la bonne exécution du projet.

Ces travaux modificatifs sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_77-DE

N° du lot	Titulaire	Avenant N°	Montant du marché initial HT	Plus ou moins- value en € HT	% d'écart totalité avenants	Sujétions techniques imprévues et travaux modificatifs
Gros œuvre – ravalement – Aménagement extérieurs (lot 1)	FL CONSTRUCTION - CRD	2	229 000 € HT	-2 824.10 €	+ 7.28 %	Compléments de maçonnerie, ajout de caniveaux et diminution cou de la base de vie
Electricité (lot 12)	ATOUT CONFORT	2	138 538,39	+ 2 294,28€	+ 2.73 %	Eclairage complémentaire escalier et couloir étage
Pour rappel : modification N°3 présentée au conseil municipal de février : + 389,75 € HT soit un % d'écart total pour ce marché de + 3.02 %.						

Ces modifications doivent être formalisées par voie d'avenant.

Considérant qu'un marché peut être modifié lorsque, sous réserve de la limite fixée à l'article R. 2194-3, des travaux de fournitures ou services supplémentaires, quel que soit leur montant, sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***APPROUVE*** *les modifications aux marchés de travaux ci-avant présentées ;*
- ***AUTORISE*** *M. le Maire à les signer avec les entreprises titulaires des marchés ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier ;*
- ***IMPUTE*** *les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à l'opération n°143 du budget principal de l'exercice en cours.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe Roullé

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)